

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 4

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :
Bilan des acquisitions et cessions
immobilières – Année 2024

Séance ordinaire du 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement
convoqué le 28 mars 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la
présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, M. DAUX, Mme
DUHALDE, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M.
GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme CHARBONNIER,
M. CUSMANO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. GELLER,
Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme CHENET, Mme
BONNET-CHAMBON, M. ZUILLI.

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH..... Procuration à M. GUIRAUDET
Mme ANGELO Procuration à Mme BERRA
Mme GROSJEAN Procuration à Mme HAGEGE RADUTA
M. TAYBI Procuration à M. GELLER
Mme DARROUX Procuration à M. le Maire
M. AVEAUX Procuration à M. GALLIMIDI
M. WISS..... Procuration à M. CUSMANO
M. LAYAIDA Procuration à M. BRIANCHON
Mme PHILIPPON
M. BOUTRON Procuration à M. Mme CHENET
M. DUCHÊNE Procuration à M. ESKENAZI

Absent :

M. RAUMEL

Secrétaire de séance :

Annie QUIRET

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : - 8 AVR. 2025

Publiée le : - 8 AVR. 2025

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : - 8 AVR. 2025

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans
un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours
gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

DELIBERATION N° 4

OBJET : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES – ANNEE 2024

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit délibérer, annuellement, sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par la Ville au cours de l'année précédente ;

VU l'avis favorable de la commission du Cadre de vie, de l'Urbanisme, des Infrastructures, des Transports et de l'Environnement en date du jeudi 20 mars 2024 ;

VU la note de présentation et sur rapport de M. GUIRAUDET

Après en avoir délibéré,

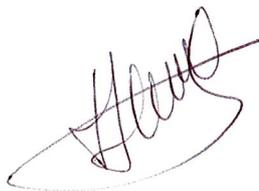
Le Conseil Municipal à l'unanimité,

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Ville sur l'année 2024, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

DIT que ce bilan sera annexé au compte administratif de l'année 2024.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Annie QUIRET
Secrétaire de Séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency

